

LES PRIORITÉS DE LA FCPE DES ALPES-MARITIMES

Des parents au service d'autres parents pour :

- > une école bienveillante, publique et gratuite,
- > les ouvertures et les fermetures de classes,
- > assurer le remplacement des enseignants absents,
- > réduire les effectifs par classe,
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
- > lutter contre l'échec scolaire,
- > obtenir une véritable médecine scolaire,
- > veiller à la qualité des locaux scolaires et des équipements sportifs,
- > obtenir un réel statut de délégué-parent,
- > défendre un service de restauration de qualité accessible à tous,
- > défendre une formation de qualité pour les enseignants.

LA FCPE DES ALPES-MARITIMES, C'EST :

La première fédération des parents d'élèves dans les écoles, les collèges, les lycées et lycées professionnels.

Des parents présents et actifs :

- > **Dans les conseils d'écoles, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline...**
- > **Dans les commissions départementales :** appel, affectations, transports...
- > **Dans les commissions municipales :** contrat éducatif de territoire (PEDT), commission restauration...
- > **Dans la formation** des parents d'élèves, délégués et élus...
- > **Dans les discussions avec les pouvoirs publics** (Préfet, Recteur, Directeur académique, élus...).
- > **Dans toutes les activités locales** des conseils de parents d'élèves (fêtes, débats, conférences...).

Être parent FCPE, c'est agir pour une école publique et laïque de qualité, c'est être écouté et reconnu.



FCPE 06 - CDPE des ALPES-MARITIMES

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
CONTACTEZ LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PARENTS D'ÉLÈVES
6, rue de France - 06000 NICE

Tél. : 04 93 88 50 00 - Fax : 04 93 87 22 05

E. mail : fcpe06@wanadoo.fr - Site : www.fcpe06.org

Siège social ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.
(6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents



La lettre d'information électronique

La lettre d'information électronique de la FCPE est une lettre bimensuelle. Elle comporte un éditorial du président sur un sujet d'actualité, ainsi que les rubriques « Sur le terrain », « Le chiffre », « L'agenda », « Lu sur Twitter », « Vu sur le Web », « La question du jour ». Pour s'abonner à la lettre d'information, www.fcpe.asso.fr (cliquer sur la bulle « Notre lettre d'information » en haut à gauche de l'écran).

© PHOTOESTEBER - FOTOLIA - ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. : TÉL. PORTABLE :

E-MAIL :

LES ENFANTS

NOM ET PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE :

NOM DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE :

CLASSE :



MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

BULLETIN
À RENVoyer
À LA FCPE LOCALE
(ou à défaut à la FCPE
départementale).
ACCOMPAGNÉ DE
VOTRE RÈGLEMENT

► JE REJOINS LA FCPE

Adhésion avec La Revue des Parents : 3,35 € par an (2)

Adhésion de soutien

Familles imposables : Adhésion 27,65 € + 3,35 € Revue (après déduction d'impôts, l'adhésion revient à 9,40 €)

OU

Adhésion de base

Familles non imposables : Adhésion 16,65 € + 3,35 € Revue

Je soutiens le conseil local par un don de

Je soutiens le Conseil départemental par un don de

TOTAL À RÉGLER :

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ :

Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle - élémentaire de :

Nom de l'établissement :

Nom de l'établissement :

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

► ÊTEZ-VOUS ADHÉRENT L'ANNÉE DERNIÈRE ? Oui Non

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.